

- 3 -

Si les dispositions qui précèdent agréent au Gouvernement de l'Australie, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que votre réponse à cet effet constituent un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Australie, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse et demeurera en vigueur tant que l'Accord sera en vigueur, sauf si les deux Gouvernements en conviennent autrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-commissaire, les assurances de ma très haute considération.

André Ouellet